

Billets Congés Annuel SNCF

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour qui ?

Les salariés du privé, les agents de la fonction publique, les stagiaires de la formation professionnelle et les demandeurs d'emploi indemnisés...

Vous pouvez inscrire sur votre billet les personnes suivantes :

- Personne avec qui vous vivez en couple : Mariage, Pacs ou concubinage et enfants de moins de 21 ans (livret de famille).
- Votre mère ou père (si vous êtes titulaire du billet en tant que célibataire et que vos parents habitent chez vous – présentation d'un justificatif prouvant que vous habitez au même domicile.)

Le prix du billet doit être payé en une seule fois pour l'ensemble des voyageurs.

Vous pouvez bénéficier du billet de congé **une seule fois par an** en tant que titulaire du billet ou personne accompagnant un autre titulaire du billet **pour un voyage en France.**

Des tarifs réduits sous conditions

La SNCF propose de bénéficier d'un tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour (au moins 200 KM) à l'occasion d'un congé annuel :

- Réduction de 25%,

La réduction est applicable selon les conditions cumulatives suivantes :

- Dans la limite des places disponibles, pour les trains à réservation obligatoire
- Pour tout trajet commencé en période bleue du calendrier voyageur, pour les trains à réservation facultative ou sans réservation
- Acceptation de paiement par Chèque-Vacances Connect sur SNCF Connect – lorsque le trajet est éligible. Pour payer avec la **version papier** de vos Chèques-Vacances, il faut vous rendre à un guichet de gare ou en boutique SNCF.

Comment demander un billet congé annuel de la SNCF ?

Il n'existe pas de date limite pour faire une demande de billet congé annuel. **Par contre, la demande ne peut pas être faite le jour-même de votre départ.**

Le voyageur doit :

- remplir un formulaire de demande de billet congé annuel téléchargeable en ligne.
- le faire signer par le service RH
- le déposer directement dans une gare SNCF au moins 24 heures avant le départ
- joindre une attestation employeur et les pièces prouvant l'identité des personnes figurant sur les titres de transport.

 Pour imprimer le CERFA : [Formulaire CERFA](#)

*NB : Non cumulable avec d'autres réductions et sur les trains low-cost **Ouigo**.*



Je scanne, j'adhère